



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 12_CC_2020_CCDS

PORTANT APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU SPANC AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Séance du 29 juin 2020

Date de convocation : 22 juin 2020

L'an deux mil dix vingt et le vingt-neuf juin à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sur le parvis du pôle culturel de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, André Roland BERTHIER, Rodolphe HORTH, Gaëtan STANISLAS, Michelle ORIZONO-HORTH, Frédéric LLADERES, Annick ANDRÉ, Véronique JACARIA, Denis BURLLOT, Francine GANE, Céline ZULEMARO, Jean-Robert CHOCHO, Enrico WILLIAM, Davy RIMANE, Valéria COELHO MACIEL, Lyandra RODRIGUES, Vanessa BOIS BLANC-CHASE

Absents excusés ayant donné procuration :

Martine PAPAIX à Frédéric LLADERES
Didier BRIOLIN à François RINGUET
Justine SAIBOU-MINDJOUK à Enrico WILLIAM
Célia TARQUIN à Jean-Robert CHOCHO

Absents excusés :

Patrick COSSET, Fidélia BOCAGE, Eliette BEAUFORT, Jean-Raymond HORTH, Pierre MIRABEL, Michel-Ange JEREMIE, Loriane DECHESNE, Sylvio BOCAGE, Joanna HORTH, Lauric SOPHIE

Absents non excusés :

Daniel MANGAL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Françoise FREDOC, Cornélie SELLALI BOIS BLANC.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRÉ**

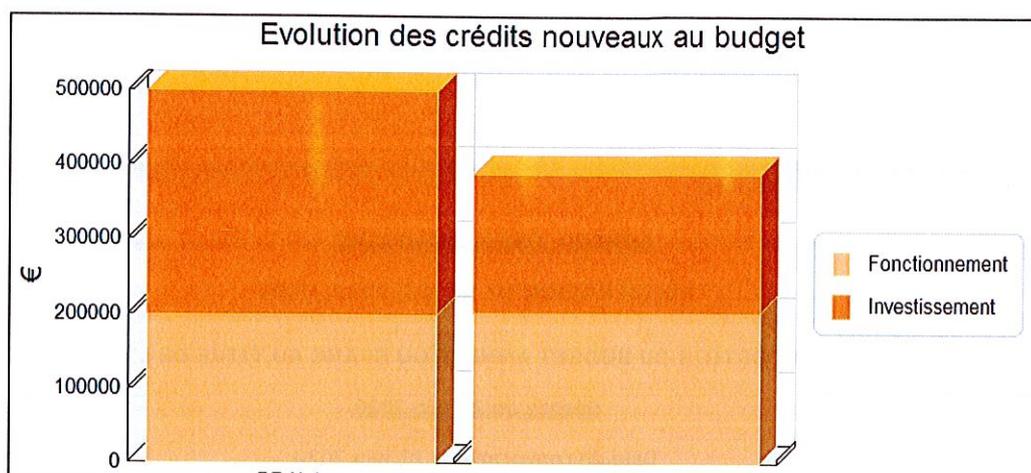
Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Le **budget unique** de l'exercice **2 020** s'élève en dépenses et en recettes à **392 811,71 €** dont **392 811,71 € de mouvements réels et 0,00 € de mouvements d'ordre.**

En termes réels, il ressort en dépenses et en recettes à **392 811,71 €** dont **388 500,00 € de crédits nouveaux et 4 311,71 € de reports** et se décompose entre **une section de fonctionnement de 206 811,71 €** (dont 202 500,00 € de crédits nouveaux) et **une section d'investissement de 186 000,00 €** (crédits nouveaux).

Les **crédits réels nouveaux** sont en **repli de -22,30%** par rapport à l'exercice 2 019 à raison de **1,25%** en section de fonctionnement et **-38,00%** en section d'investissement.



I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A cette section, **les recettes totales** s'élèvent à **206 811,71 €** pour **des dépenses totales** de **206 811,71 €**.

Les recettes réelles s'élèvent à **205 336,71 €** (dont 198 386,71 € de crédits nouveaux) pour **des dépenses réelles** de **206 811,71 €** (dont 202 500,00 € de crédits nouveaux) générant un **besoin de financement** de **-1 475,00 €**.

Le besoin de financement est **couvert par l'excédent de fonctionnement reporté** de **1 475,00 €** et aboutit à un **autofinancement global** de **0,00 €**.

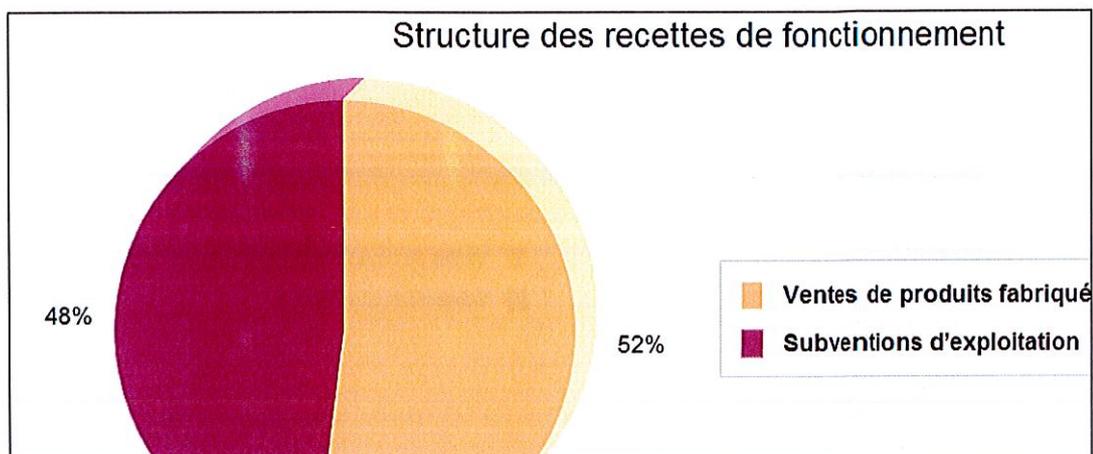
A – LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement totales s'élèvent à **206 811,71 €** et, hors reports, enregistrent **une baisse** de **-0,07 %** par rapport à l'exercice précédent.

Elles se décomposent entre **1 475,00 €** de mouvements d'ordre et **205 336,71 €** de mouvements réels dont **6 950,00 €** de reports et **198 386,71 €** de crédits nouveaux.

Chapitre	Libellé	Reports	Budget primitif	Budget unique
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	6 950,0	100 000,0	106 950,0
74	Subventions d'exploitation	0,0	98 386,7	98 386,7
Total recettes		6 950,0	198 386,7	205 336,7

Structure des recettes de fonctionnement



Les **recettes de fonctionnement** se ventilent comme suit :

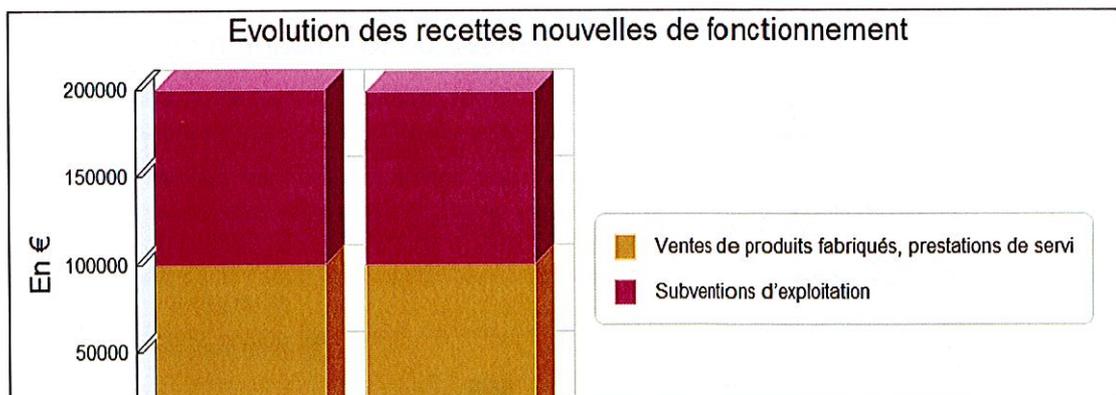
Mouvements d'ordre

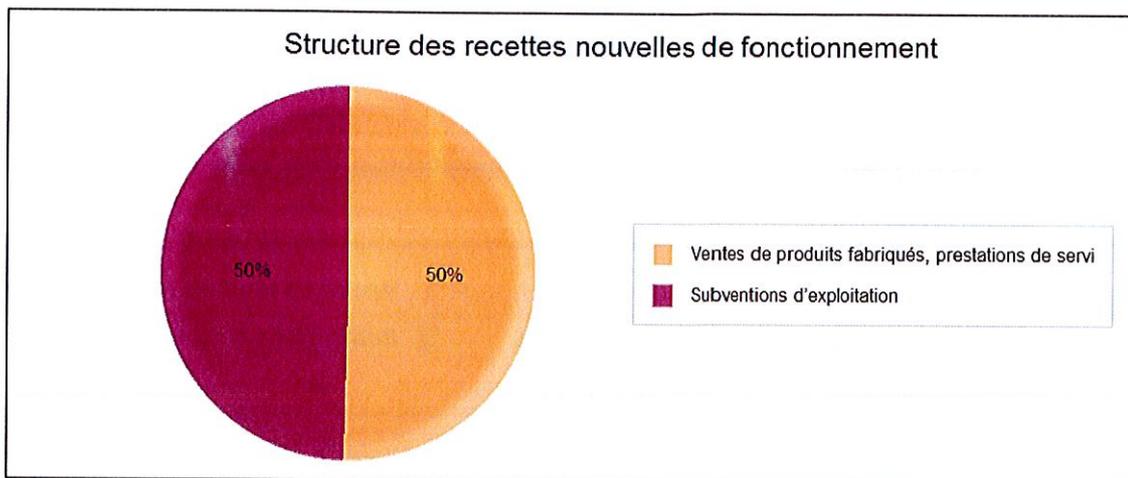
Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	1 475,00	0,00
Total mouvements d'ordre		0,00	1 475,00	0,00

Mouvements réels

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	100 000,00	100 000,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	100 000,00	98 386,71	-1,61
Total mouvements réels		200 000,00	198 386,71	-0,81
Total recettes		200 000,00	199 861,71	-0,07

Evolution des recettes nouvelles de fonctionnement





Le chapitre des **prestations de services** se compose des redevances facturées aux usagers.

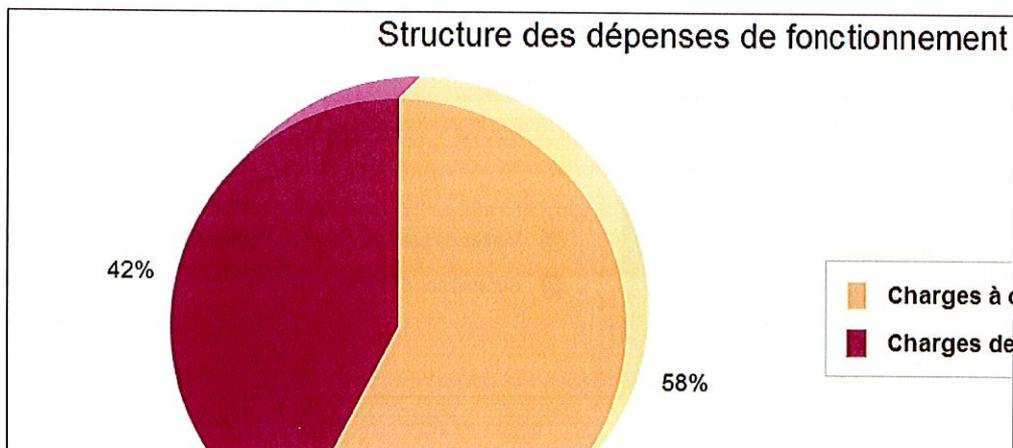
Le chapitre des **dotations-participations** contient la dotation du budget principal.

B – LES CHARGES

Les **dépenses de fonctionnement totales** s'élèvent à **206 811,71 €** et, hors reports, enregistrent une **croissance** de **1,25 %** par rapport à l'exercice précédent.

Elles se décomposent entre **0,00 €** de mouvements d'ordre et **206 811,71 €** de mouvements réels dont **4 311,71 €** de reports et **202 500,00 €** de crédits nouveaux.

Chapitre	Libellé	Reports	Budget primitif	Budget unique
011	Charges à caractère général	4 311,7	115 000,0	119 311,7
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,0	87 500,0	87 500,0
Total dépenses		4 311,7	202 500,0	206 811,7



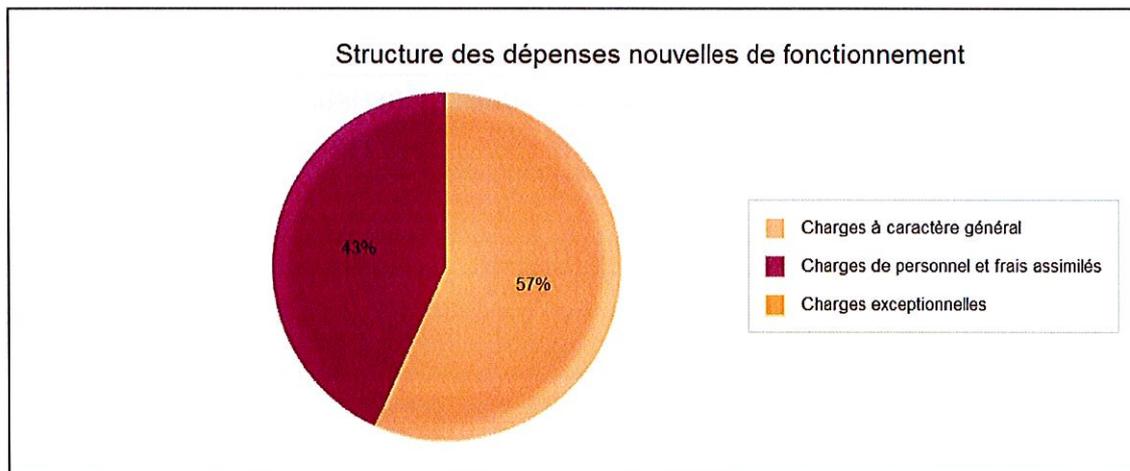
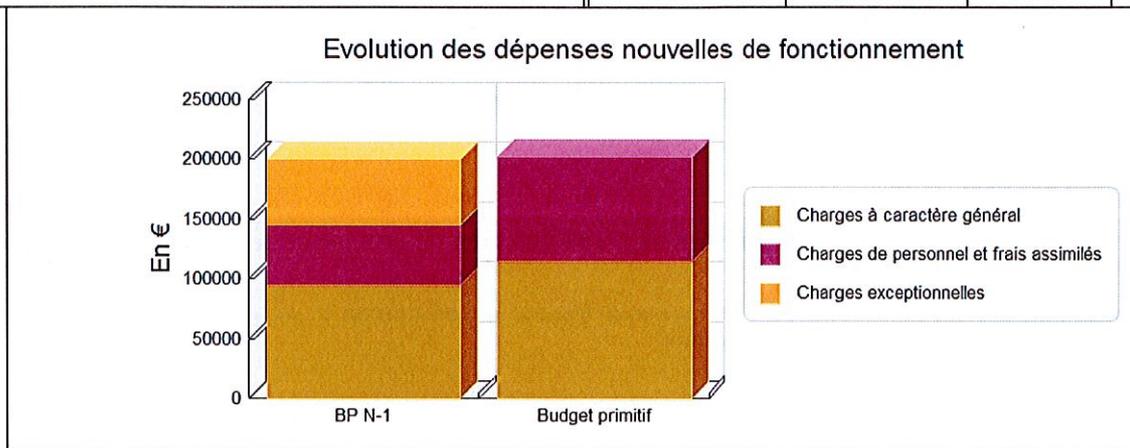
Les **crédits réels nouveaux** sont en **progression de 1,25 %** par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les **dépenses de fonctionnement** se ventilent comme suit :

Mouvements réels

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
011	Charges à caractère général	95 000,00	115 000,00	21,05
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 000,00	87 500,00	75,00
67	Charges exceptionnelles	55 000,00	0,00	-100,00
Total mouvements réels		200 000,00	202 500,00	1,25

Total dépenses		200 000,00	202 500,00	1,25
-----------------------	--	-------------------	-------------------	-------------



Le chapitre des **Charges à caractère général** se compose essentiellement des postes suivants :

Compte	Libellé	Budget primitif N-1	Budget primitif	%
611	Sous-traitance générale	50 000,00	50 000,00	0,00
6237	Publications	10 000,00	30 000,00	200,00
Sous-total comptes		60 000,00	80 000,00	33,33
Autres comptes		35 000,00	35 000,00	0,00
Total chapitre		95 000,00	115 000,00	21,05

Les charges de sous-traitance rémunèrent le prestataire en charge de l'exécution du service. Les publications permettront d'informer les usagers en particulier à l'occasion des assises de l'assainissement non collectif.

Le chapitre des **Charges de personnel** est budgétisé pour l'embauche d'un agent supplémentaire ; le service sera donc doté de 2 salariés.

Le chapitre des **Charges exceptionnelles** comprenait en 2019, des subventions destinées à aider les usagers à assumer la réhabilitation de leurs installations. A compter de cette année, cette action est menée directement est assurée directement par l'office de l'eau en partenariat avec le service.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A cette section, **les recettes totales** s'élèvent à **186 000,00 €** pour **des dépenses totales** de **186 000,00 €**.

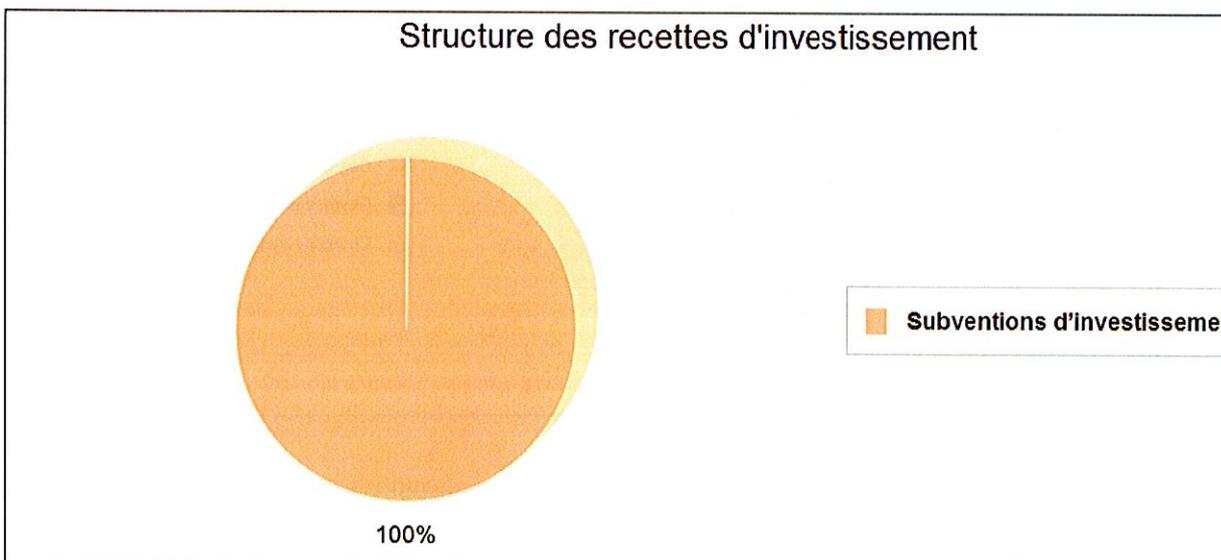
Les recettes réelles s'élèvent à **186 000,00 €** (crédits nouveaux) pour **des dépenses réelles** de **186 000,00 €** (crédits nouveaux) générant un **besoin de financement** de **0,00 €**.

A – LES RECETTES

Les recettes d'investissement totales s'élèvent à **186 000,00 €** et, hors reports, enregistrent **une baisse** de **-38,00 %** par rapport à l'exercice précédent.

Elles se décomposent entre **0,00 €** de mouvements d'ordre et **186 000,00 €** de mouvements réels dont **0,00 €** de reports et **186 000,00 €** de crédits nouveaux.

Chapitre	Libellé	Reports	Budget primitif	Budget unique
13	Subventions d'investissement reçues	0,0	186 000,0	186 000,0
Total recettes		0,0	186 000,0	186 000,0

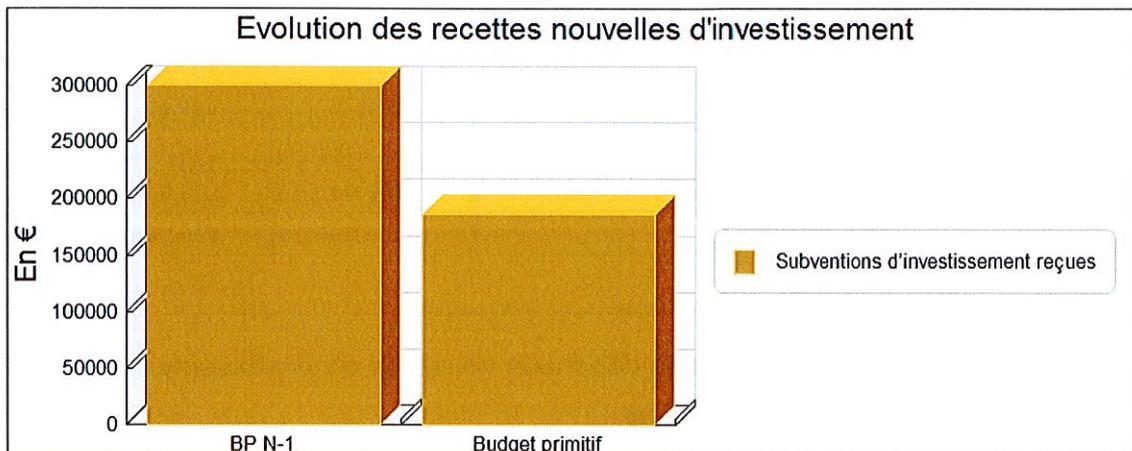


Les crédits réels nouveaux sont en **repli de -38,00 %** par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les **recettes d'investissement** se ventilent comme suit :

Mouvements réels

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
13	Subventions d'investissement reçues	300 000,00	186 000,00	-38,00
Total mouvements réels		300 000,00	186 000,00	-38,00
Total recettes		300 000,00	186 000,00	-38,00



Le chapitre des **Subventions d'investissement** reçues contient une subvention du budget principal permettant de mener les actions du service.

B - LES DEPENSES

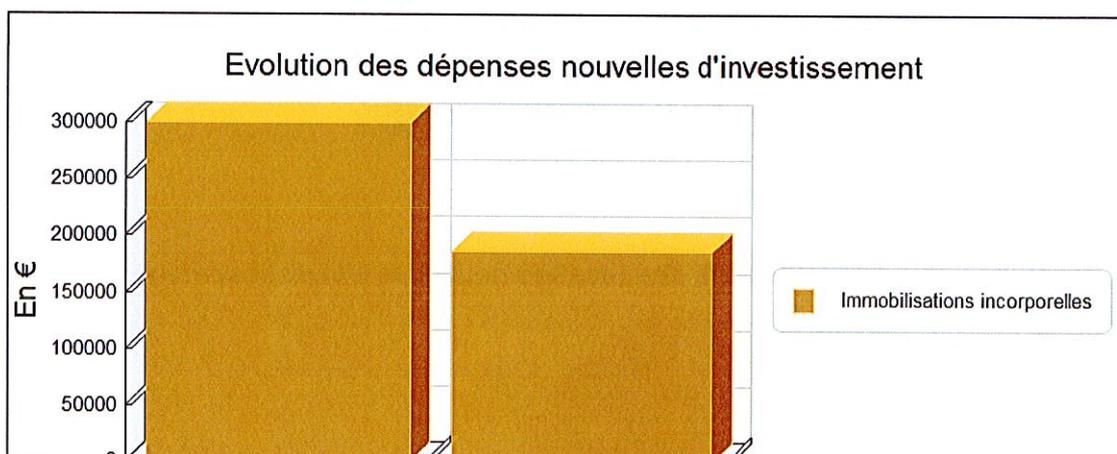
Les dépenses d'investissement totales s'élèvent à **186 000,00 €** et, hors reports, enregistrent une baisse de **-38,00 %** par rapport à l'exercice précédent. Elles se décomposent entre **0,00 €** de mouvements d'ordre et **186 000,00 €** de mouvements réels dont **0,00 €** de reports et **186 000,00 €** de crédits nouveaux.

Chapitre	Libellé	Reports	Budget primitif	Budget unique
20	Immobilisations incorporelles	0,0	186 000,0	186 000,0
Total dépenses		0,0	186 000,0	186 000,0

Les **dépenses d'investissement** se ventilent comme suit :

Mouvements réels

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
20	Immobilisations incorporelles	300 000,00	186 000,00	-38,00
Total mouvements réels		300 000,00	186 000,00	-38,00
Total dépenses		300 000,00	186 000,00	-38,00



Le chapitre des **Immobilisations incorporelles** se compose essentiellement des postes suivants :

Compte	Libellé	Budget primitif N-1	Budget primitif	%
2031	Frais d'études	294 000,00	180 000,00	-38,78
2051	Concessions et droits assimilés	6 000,00	6 000,00	0,00
Sous-total comptes		300 000,00	186 000,00	-38,00
Autres comptes		0,00	0,00	0,00
Total chapitre		300 000,00	186 000,00	-38,00

Les frais d'études sont budgétisés pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement et les études sur le traitement des matières de vidange.

De manière synthétique le présent document budgétaire se présente ainsi :

	Résultat exercice		Restes à réaliser		Affectation	Résultats
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		
Fonctionnement	1 475,0	0,0	6 950,0	4 311,7	0,0	4 113,2
Investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1 475,0	0,0	6 950,0	4 311,7	0,0	4 113,2

	Propositions nouvelles			Budget unique	
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	198 386,71	202 500,00	-4 113,29	206 811,71	206 811,71
Investissement	186 000,00	186 000,00	0,00	186 000,00	186 000,00
Total	384 386,71	388 500,00	-4 113,29	392 811,71	392 811,71

C'est donc un document équilibré qui vous est présenté et je vous invite à délibérer. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'instruction budgétaire M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 01/01/2007 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID19 ;

Vu l'ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu le rapport de présentation du budget du SPANC au titre de l'année 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 11 juin 2020 ;

Vu l'adoption du compte administratif 2019 du SPANC en date du 29/06/2020 ;

CONSIDERANT la composition du conseil communautaire transitoire fixée au nombre de 35 sièges et représentée par les conseillers des communes de Kourou, Sinnamary et Saint-Elie élus au complet au premier tour et les conseillers de la commune d'Iracoubo actuellement en exercice,

CONSIDERANT les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus. Ils pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE au Président de son rapport

ARTICLE 2 : APPROUVE le budget unique du SPANC au titre de l'année 2020.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 12

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de procurations : 04

Nombre de votants : 21

Pour : 18 (dont 04 procurations)

Contre : 00

Abstention(s) : 03

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 29 juin 2020

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET



Yalémi TIOUKA

De: Tatiana FALGAYRETTES
Envoyé: jeudi 2 juillet 2020 22:04
À: Secrétariat DGS
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20200703-972.xml; 973-200027548-20200629-12BCC_2020CCDS-DE-1-2_973.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 2 juillet 2020 22:00

À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana FALGAYRETTES <Tatiana.FALGAYRETTES@ccds-guyane.fr>

Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Accusé de réception



Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-07-03(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 12BCC_2020CCDS

Objet acte: APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU SPANC AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1.4-Autres actes budgétaires (BA, BS, DM et CA)

Identifiant Acte: 973-200027548-20200629-12BCC_2020CCDS-DE
